



PIQU'ASSIETTE ?

Toujours pas de nouvelles de la seconde vague de restructurations dans le département à l'horizon 2016 !!!



A qui profite cette attente ? A notre Direction ? Que craint-elle ? Une levée de boucliers ? Un mouvement social

du 44 ? Une participation massive à la grève du 9 avril ?

Quelles trésoreries sont appelées à fermer ? Nort sur Erdre ? Montoir ? Derval ? Guémené-Penfao ? Aigrefeuille ?

Quels structures vont être fusionnées ? Les SIE et/ou les SPF de Saint-Nazaire ? Quel avenir pour les SPF de Pornic et Châteaubriant ?

Les questions sont nombreuses et il serait grand temps que la DRFiP44 sorte de son silence, et plus globalement de sa culture du secret comme nous le lui avons dit en déclaration liminaire lors du CTL du 17 mars dernier.

Et pourquoi certains disposent-ils d'informations alors que les représentants des Personnels ne disposent eux d'aucun élément ? Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse de la DGFIP sur la question posée lors du GT sur les règles de gestion (à savoir absorbant-absorbé : voir le [tract](#) de l'intersyndicale sur notre site).

Enfin presque ! ... car lors du CTL du 17 mars, le DRFiP44 nous a annoncé que la DGFIP maintenait sa décision mais face à nos réactions, il a pris l'engagement de la réinterroger. Localement, **FO** a répondu présent aux GT. Les discussions avec les agents ont apporté leur pierre à l'édifice notamment sur les clefs de répartitions des emplois dans les SIP et SIE (encore que coté recouvrement, il y a un hic ...)

Toutefois concernant les SIP, le sentiment qu'on cherche aujourd'hui à faire jouer le rôle de piqu'assiette aux personnels en charge de la comptabilité et du recouvrement en mutualisant les effectifs dans les futurs SIP ne nous a pas

échappé. Et cette décision reposera sur les épaules des responsables de SIP qui n'auront d'autres choix ! Essayez donc vous de ne passer la compta une seule journée et vous verrez !



**TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATION
LE 9 avril 2014**

A NANTES, Place du Commerce à 10H30
A St-NAZAIRE, Place de l'Amérique latine

CATEGORIE A +

TAMPICO-LLEGUES !

Un 1er bilan d'utilisation très mitigé de TAMPICO WEB

Vous pensiez naïvement que vos demandes de mutations/promotions saisies dans TAMPICO et transmises à RH-1B correspondaient bien à vos souhaits réels ? Et bien

non, ce n'est pas du tout garanti. En effet, de nombreux témoignages d'IDiv CN demandant la promotion à IDiv HC et d'IDiv HC en mutation à équivalence l'attestent.

Qu'en est-il ?

Ces collègues s'aperçoivent, en fin de saisie TAMPICO, lors de la validation, que l'application leur restitue un ordre de classement de leurs choix qui ne correspond plus au panachage emplois administratifs et comptables qu'ils avaient pu encoder et qui reflétait leurs appétences métier (comptable ou administratif) sous contrainte de souhaits géographiques.

Quelles conséquences ? Les remises en cause du respect des critères d'ancienneté et de prise en compte des choix géographiques sont désormais possibles.

Exemple : un IDIV CN sollicitant des emplois administratifs puis des postes comptables en promotion à la Hors Classe pourra être primé par un collègue moins ancien ne demandant que des emplois administratifs.

Comment est ce possible ? Grâce à TAMPICO reclassant systématiquement vos choix d'affectation en mettant en tête de liste les emplois comptables (postes C2) puis d'autorité vos choix d'emplois administratifs. Ainsi un emploi administratif près de votre domicile (qui était votre choix numéro UN) sera-t-il examiné après vos choix de postes comptables ! Si vous avez mentionné un poste C2 à l'autre bout de la France, vous l'obtiendrez au détriment de votre choix de vie et c'est le collègue moins ancien mais qui a limité ses choix à des emplois administratifs qui l'obtiendra. Ces règles ne permettent donc plus au candidat (IDiv HC en équivalence ou IDiv CN en promotion à HC) de prendre en compte le critère du choix géographique permettant de solliciter un emploi non comptable dans un département par priorité à un emploi comptable dans un autre département plus distant.

TAMPICO n'est donc que le reflet de règles exclusivement techniques (p.23 du guide des mouvements C2/C3 et administratifs) instaurées par la DGFIP et qui reclassent les vœux en appliquant arbitrairement la promotion à emplois comptables C2, puis la promotion à IDiv HC administratif.

La DGFIP se justifie en disant qu'elle ne sait pas faire autrement, compte tenu de la complexité liée aux quotas, aux différents grades gérés et à la nature des emplois.

Règles techniques ou volonté d'appliquer d'anciennes règles ? L'informatique peut tout faire si on veut s'en donner les moyens ! **FO** ne peut donc se satisfaire de telles explications. Le statut prévoit en effet l'accès à la promotion IDiv Hors Classe sans



que le choix des collègues ne soit contraint par une quelconque priorité emplois comptables C2 sur emploi administratif.

Pour FO, il est urgent que la Direction Générale se dote d'un outil informatique performant et adapté pouvant non seulement faire du recueil de données mais aussi du trai-

tement des affectations respectant les choix des collègues IDiv HC en mutation à équivalence et des collègues IDiv CN en promotion à HC.

Autre problème signalé : la restitution de la demande validée issue de TAMPICO WEB ne permet pas de vérifier si les pièces justificatives fournies en format PDF ont bien été intégrées. Nulle part ne figure l'énumération des PJ intégrées par le candidat.

Pour **FO**, et compte tenu de l'importance de ces apports de pièces (certificat médical ou tout autre document tendant à attester d'une situation prioritaire) dans la suite de la demande, il est nécessaire qu'à minima une nouvelle version de TAMPICO WEB permette la visualisation des PJ saisies. Il aurait été judicieux que la DGFIP nous présente une simulation de fonctionnement de cet outil lors des groupes de travail ; au lieu de ça, elle le lance sans test préalable pour ce mouvement 2015-2...

Cherchez l'erreur et appréciez les conséquences !

Pour le prochain mouvement 2016-1, **FO** conseille aux collègues qui le souhaitent d'inscrire, dans la mesure du possible, leurs réelles priorités de choix dans la colonne « observations » de TAMPICO si celles-ci diffèrent de la restitution finale de l'outil.

À la lecture de cet article, vous l'aurez compris, **FO** ne se satisfait pas de cet outil TAMPICO WEB répliquant des règles techniques de constitution des mouvements prenant le pas sur les règles de gestion statutaires.

Les élus **FO** sauront d'ailleurs le rappeler lors des futures CAPN. Si vos vœux ont été modifiés par TAMPICO à « l'insu de votre plein gré », vos choix administratifs étant décalés en fin de liste, faites-le nous savoir et envoyez à la Direction Générale un courrier demandant le respect du statut.



FUSION DES RÉGIONS = FUSION DES SERVICES RÉGIONAUX DE L'ÉTAT : QUELLES CONSÉQUENCES ?

A l'occasion de la commission spécialisée du conseil commun de la Fonction publique (CCFP) le 19 mars 2015, deux points principaux étaient à l'ordre du jour concernant les futures restructurations :

- Le rôle de la mission de coordination interministérielle
- L'état des lieux provisoire de la mission en Bourgogne Franche comté

1. Le rôle de la nouvelle mission nationale de coordination de la réforme des services déconcentrés de l'Etat pilotée depuis le 9 février 2015 par Jean-Luc Nevache (précédemment Préfet du Val d'Oise). Cette mission a pour objet de coordonner et harmoniser (?) les projets des Préfets de région « préfigurateurs ».

FO espère que cette mission rattachée directement sous les ordres du Premier ministre pourra éviter une construction des services de l'Etat complètement différente d'une région à une autre. Pour autant nous restons prudents sur les capacités et la volonté de cette mission à arbitrer les préfigurations.

Pour **FO**, chaque nouvelle région doit continuer d'assurer l'ensemble des missions et proposer un service public de

proximité efficient. Comme nous l'avons précisé, il est regrettable que ces préfigurations à tous les niveaux aient occulté le niveau départemental, élément indispensable d'une cohérence de l'action de l'Etat. Cela reste inquiétant car personne ne peut imaginer que les services départementaux vont rester en l'état alors même que le Premier ministre annonce la création de 1 000 maisons de service public et la création de Maisons de l'Etat.

2. Le point d'étape de la mission de fusion de services régionaux de l'Etat en Bourgogne Franche-Comté. Les 2 préfets étaient présents. Ils ont rappelé la lettre de mission du Premier ministre et précisé que leur mission n'était pas une mission de préfiguration. Les différents scénarii sont toujours des projets mais il est évident que le Premier ministre n'a pas lancé cette mission sans vouloir s'en inspirer. Les réorganisations proposées s'appuient également sur une GPEEC (Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences) qui prévoit 20 % de départ en retraite dans les 3 ans.

Pour **FO**, cette indication est révélatrice de la volonté à terme de ne pas remplacer nombre de départs en retraite pour faciliter la suppression des postes liée à la restructuration des services.

FO a rappelé son opposition à la Réforme territoriale qui, en attribuant le pouvoir normatif aux régions, va entraîner une **inégalité des droits** donc du service rendu aux usagers. Nous avons exigé que chaque agent soit au plus vite informé de l'avenir de son service et des moyens mis à sa disposition pour trouver un autre poste si nécessaire.

A ce stade, le futur projet de Loi sur la déontologie, les droits et obligations des fonctionnaires prochainement présenté au Parlement qui contient, en son article 23, un nouveau dispositif de priorité d'affectation dont les modalités devraient être définies par décret en conseil d'Etat nous interroge. Quid de l'agent qui aura demandé une priorité d'affectation et qui n'acceptera pas le poste proposé? Comment sera-t-il rémunéré si son ETP budgétaire a été supprimé en même temps que son poste ?

Beaucoup de questions sans réponse. A cela s'ajoute le fait que demain les postes restés vacants en services déconcentrés risquent d'être gelés et réservés en faveur des agents dont le poste aura été supprimé. La mobilité choisie tant géographique que fonctionnelle souhaitée par certains agents risque d'être impossible avec les postes réservés pour les restructurations.

A tous les niveaux et dans chaque ministère, la FGF-FO invite ses syndicats nationaux à faire valoir nos revendications sur le service public de proximité, et à nous informer de toutes les restructurations qui pourraient se faire jour.



**Pour FO, il n'y a pas de République sans service public !
Pour défendre notre conception de la République,
tous en grève et en manifestations le 9 avril 2015 !**